

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026/33

Conseil municipal du mardi 28 avril 2026

Date de convocation du conseil municipal : 22 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Raphaël POCCACHARD

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Patrick MARCHAND, Béatrice DUMORTIER, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Pascal MORET, Delphine OLIVIER, Cyril JACOUTON, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Corine DUTIN, Constance DOUSSET, Raphaël POCCACHARD, Yann DEVILLE, Vanessa MORISSEAU

Membres excusés : Christine MORIN donne pouvoir à Loïc BARBERAT ; Anne-Marie ROZIER donne pouvoir à Danielle BLATH ;

Membres absents : -

OBJET : Convention avec ENEDIS pour l'embellissement d'un transformateur

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que le Conseil Municipal des Jeunes a participé à concevoir et réaliser l'embellissement du transformateur situé en haut du parking du Groupe scolaire Michel Serres, avec le soutien financier d'ENEDIS, propriétaire du transformateur, pour payer l'artiste graphiste qui est intervenu.

ENEDIS accepte en effet de subventionner les travaux d'embellissement à hauteur de 50% et dans la limite de 500 €.

Un nouveau projet d'embellissement de transformateur a émergé, à l'initiative de l'Association des 3 Hameaux. Il est proposé de faire à nouveau porter le projet par les jeunes du CMJ et de solliciter l'appui financier d'ENEDIS, dans les mêmes conditions.

Pour ce faire, ENEDIS demande à la commune de conclure une convention résumant les engagements des parties, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention présentée par ENEDIS et figurant en annexe.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Philippe TISSOT
Maire



Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20260428-202605_202633-DE
Reçu le 30/04/2026

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
30 avril 2026